



**FORCE OUVRIERE**  
**LE SYNDICAT QUI RESTE UN SYNDICAT**

DRFIP d'Ile-de-France et du département de Paris  
94 rue Réaumur 75104 Paris Cedex 02  
☎ 01.55.80.66.43 ☎ 01 55 80 66 49  
@: <http://www.fo-dgfip-sd.fr/075/>  
✉: [fo.drifip75@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:fo.drifip75@dgfip.finances.gouv.fr)

**COMITE TECHNIQUE LOCAL DU 06 SEPTEMBRE 2018**  
**DECLARATION LIMINAIRE DE LA DELEGATION FO-DGFIP**

Monsieur le Président,

En cette période de rentrée, FO-DGFIP fait une nouvelle fois le constat d'un entêtement forcené et obsessionnel du gouvernement à poursuivre et amplifier une politique de réduction des dépenses publiques. Cette politique aboutit à la destruction des emplois publics et des services publics.

Les interventions de Messieurs DARMANIN et DUSSOPT le 11 juillet dernier à l'occasion du séminaire des hauts cadres du Ministère de l'Action et des Comptes Publics ont déjà donné le ton.

Lors de ce séminaire, les grandes lignes du rapport CAP 2022 concernant la DGFIP ont été dévoilées. Toutes les annonces convergent vers un seul et même objectif : le démantèlement systématique, de A à Z, de notre administration, de nos emplois, de nos missions, de nos garanties collectives et du service public.

Parmi les mesures destructrices : fusion de plusieurs réseaux de recouvrement, déconcentration de services, expérimentations d'agences comptables, proposition d'un compte financier unique, privatisations et externalisations de missions, simplification de la fiscalité, mobilité entre administrations, plans de départ volontaires, rémunération au mérite, fin des CAP en matière d'affectation des agents.

Bref, tous les aspects de notre vie quotidienne en tant qu'agent de la DGFIP ont été scrutés de manière chirurgicale et méthodique pour être liquidés.

Les récentes annonces du Premier Ministre relatives au Projet de Loi de Finances 2019 ne font que confirmer nos certitudes : 4500 suppressions d'emplois dans la Fonction Publique d'Etat en 2019 et plus de 10 000 les années suivantes.

Pour toutes ces raisons FO-DGFIP exige :

- le retrait du Plan DARMANIN et de tous les projets de CAP 2022
- l'abandon du prélèvement à la source
- le maintien de toutes les missions et de tous les services
- le maintien de tous les emplois
- le maintien du Statut Général et des statuts particuliers
- le rattrapage salarial de 16 % sur le point d'indice

Vous avez inscrit à l'ordre du jour de ce comité technique local la présentation de la fusion des trois organismes hospitaliers au sein de la Trésorerie des Centres Hospitaliers Spécialisés, une présentation de l'activité de la mission recouvrement au sein de la DRFIP Paris, une présentation du DUERP et du plan annuel de prévention (PAP).

**Concernant la fusion des trois organismes hospitaliers au sein de la Trésorerie des CHS :**

Trois hôpitaux psychiatriques parisiens vont fusionner au 1<sup>er</sup> janvier 2019. Cette fusion va donner naissance au Groupe Hospitalier Universitaire (GHU) Paris-Psychiatrie & Neurosciences, issu des regroupements imposés par les lois Bachelot et Touraine. Le Ministère de la Santé applique les mêmes méthodes, la même logique de rationalisation des coûts budgétaires que notre administration. Fusions et fermeture d'établissements, suppressions d'emplois, spécialisation d'établissements, création de pôles de santé régionaux. Toutes ces mesures n'ont qu'un seul objectif : réduire les dépenses de santé au détriment de la qualité de l'offre de soins et du statut des personnels hospitaliers.

Les documents de travail se veulent rassurants. Cette réorganisation n'aurait aucun impact ou incidence sur l'organisation au sein de la Trésorerie des CHS.

Nous savons très bien que l'administration sait tirer profit de chaque fusion de services en simplifiant les méthodes de travail, en industrialisant les tâches, en mutualisant les tâches. Nous savons comment cela se traduit chaque année : par des suppressions d'emplois.

En conséquence, nous condamnons la baisse des effectifs à la Trésorerie du CHS et nous demandons des effectifs supplémentaires pour que les agents puissent accomplir leurs missions dans de bonnes conditions.

## **Présentation de l'activité recouvrement au sein de la DRFIP Paris.**

Nous ne pouvons pas aborder le sujet du recouvrement des impôts au sein de la DRFIP Paris sans évoquer le devenir de la mission recouvrement en général dans notre administration.

Les annonces du Ministre DARMANIN sont catastrophiques pour les agents exerçant la mission recouvrement au sein de la DGFIP : création d'une agence unique de recouvrement (cotisations fiscales et cotisations sociales), simplification du recouvrement avec l'arrivée du prélèvement à la source, suppression de 25 petites taxes, transfert au privé du recouvrement et de la collecte du numéraire, mise en place d'agences comptables qui assureraient le recouvrement de certains impôts, uniformisation des procédures de recouvrement comme la SATD.

L'activité de recouvrement au sein de la DRFIP Paris en 2017 présentée dans les documents de travail appelle plusieurs remarques :

- un taux de recouvrement amiable stable dans la sphère fiscale.
- taux de recouvrement suite à contrôle fiscal en baisse par rapport à 2016 aussi bien pour les particuliers que pour les professionnels avec une forte baisse chez ces derniers.
- poursuite de l'allègement des mesures de poursuites avec le recours de plus en plus fréquent aux lettres de relance, aux mises en demeure au détriment d'actions plus lourdes telles que les ATD, les saisies-ventes.
- une tendance à l'automatisation et à l'industrialisation de l'action en recouvrement avec la mise en place d'applications telles que RSP forcé ou CLIC'ESI ou encore avec la dématérialisation des ATD.

Cela fait plusieurs années que FO-DGFIP dénonce le manque de moyens alloués à la mission recouvrement. Avec la priorité donnée à la réduction des déficits budgétaires, la mission de recouvrement des recettes fiscales jugée non prioritaire passe au second plan.

La DGFIP se satisfait d'un taux de recouvrement spontané des impôts en général élevé.

L'administration fiscale poursuit sa politique de sélectivité des poursuites en matière d'actions en recouvrement. Comme dans d'autres secteurs de notre administration, il s'agit d'adapter les actions à mener aux moyens qui sont sans cesse réduits.

Pour FO-DGFIP, la mission de recouvrement est essentielle à la préservation du principe d'égalité de traitement des citoyens devant l'impôt et du principe de justice fiscale.

## **Présentation du DUERP et du Plan annuel de prévention (PAP)**

La lecture des documents de présentation du bilan de la campagne DUERP/PAP 2017-2018 ne fait que refléter le mal être qui règne au sein des services de notre direction locale.

Les risques les plus fréquemment recensés dans le DUERP sont la conséquence même des innombrables restructurations et réorganisations imposées par l'ASR, des nouvelles méthodes de travail qui font de plus en plus appel à l'informatique et au numérique, des nouvelles formes de management, des suppressions massives d'emplois dans tous les services, des restrictions budgétaires.

Les risques mentionnés par les agents sont constants d'une année sur l'autre avec une prédominance des risques psychosociaux (augmentation de la charge de travail générant du « burn-out », stress, pression hiérarchique, exposition à des agressions verbales ou physiques).

L'Administration est pleinement responsable de cette situation qui se dégrade d'année en année.

FO-DGFIP continue à réaffirmer que l'amélioration du bien-être et des conditions de travail des agents doit redevenir une priorité absolue au sein de notre administration.

Pour FO, la solution de bon sens est de recruter massivement, de revaloriser les missions au lieu de les supprimer, de revaloriser les salaires et les carrières au lieu de chercher à les liquider par le salaire au mérite et de cesser les réorganisations/restructurations qui nuisent aux agents comme aux citoyens.